

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20200610-D2020-23-DE  
Date de télétransmission : 15/06/2020  
Date de réception préfecture : 15/06/2020

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2020-23 en date du 10/06/2020 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2019 au budget principal 2020 :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 10 Juin 2020, à 19H00, suivant convocation en date du 04 Juin 2020, sous la présidence du Maire, M.FAUCHER Alain.

**Présents :** MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BESSE Magali, BLIN Matthieu, CASTANET Christine, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, DUFOUR Dominique, GILLES Dominique, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle, THEYS Antony.

Mme CASTANET Christine été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	15	0	15	15	15	0

Le Conseil Municipal :

Considérant le compte administratif 2019 du budget principal approuvé par délibération du 18 février 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

#### POUR MÉMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2018	181 487,06
Déficit d'investissement antérieur reporté 2018	-31 220,75

#### SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

Solde d'exécution de l'exercice	8 116,70
Solde d'exécution cumulé	-23 104,05

#### RESTE A REALISER AU 31/12/2019

Dépenses d'investissement	111 804,80
Recettes d'investissement	0,00
Solde des restes à réaliser	-111 804,80

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

Rappel du solde d'exécution cumulé	-23 104,05
Rappel du solde des restes à réaliser	-111 804,80
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>-134 908,85</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE</b>	<b>-134 908,85</b>

#### RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 A AFFECTER

Résultat de l'exercice	94 782,35
Résultat antérieur	181 487,06
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>276 269,41</b>

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2020)	134 908,85
2) Reste de fonctionnement à reporter au BP 2020 ligne 002 (reporte à nouveau créditeur)	141 360,56

A La Geneytouse, le 12 juin 2020  
Le Maire,  
Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 juin 2020.